



Le droit à l'image et son droit d'utilisation

Par **Sucube_old**, le **05/08/2007** à **16:39**

Bonjour,

Je souhaite créer un logo avec l'image d'une personne célèbre. Je pense qu'il y a un droit à l'image mais je ne souhaite utiliser que son ombre ainsi qu'une partie de son visage, c'est à dire, ses yeux.

Est-il possible de l'utiliser sans avoir de problème lié à ces droits? Que puis-je utiliser sans être dans l'illégalité?

Merci...